

CGT

M A T M U

TRACT

28 JUIN 2024

Il ne suffit pas
de s'indigner,
il faut s'engager !



**FERMER LES AGENCES À 19 H,
LA DIRECTION EN A RÊVÉ, LA
CFE-CGC L'A PROPOSÉ !**

Pour que l'entreprise déroge aux horaires actuelles, il faut obligatoirement un accord majoritaire, donc la signature des organisations syndicales représentatives.

RAPPEL DU CONTEXTE

Pour faciliter le rôle de la Direction sur un sujet aussi sensible que les horaires de travail, quoi de mieux qu'une **organisation syndicale censée défendre l'intérêt des salariés** pour pousser le sujet : c'est la technique de l'agent double. On fait croire que l'idée vient d'un syndicat, mais ce syndicat représente finalement l'intérêt de l'entreprise.

Ce syndicat a toujours existé dans l'entreprise : c'est la **CFE-CGC**, le seul syndicat capable de revendiquer une idée par tract reprise dès le lendemain dans un accord d'entreprise rédigé avant le tract (cherchez l'erreur ...).

Il est également nécessaire de rappeler que la CFE-CGC, qui propose cette idée, n'a même pas obtenu 10 % de voix chez les non cadres, qui seront les premiers impactés par ces modifications. La question que l'entreprise doit se poser : cette revendication portée par un syndicat catégoriel est-elle finalement légitime ?

Une fois le contexte posé, **la CGT tient à mettre fin au grand n'importe quoi des annonces de ces derniers jours**, afin que chaque salarié dispose d'informations fiables.

AUCUNE EXPERIMENTATION ne peut avoir lieu sans accord d'entreprise : certains DV qui cherchent désespérément des agences volontaires mettent la charrue avant les bœufs.

QUI LEUR DIT QUE LES SYNDICATS ACCEPTERONT CES NOUVEAUX HORAIRES ?



La CGT estime que le projet est loin d'être abouti, voir **dangereux socialement** pour les raisons suivantes :

- Les horaires des agences proposées initialement étaient de 9h00 à 12h30 puis de 14h00 à 19h00, en voyant les premiers retours; certains DV changent leurs discours en indiquant qu'il serait possible de décaler de 13 h 30 à 18 h 30.

Un projet qui change au gré du vent est-il un projet crédible ?

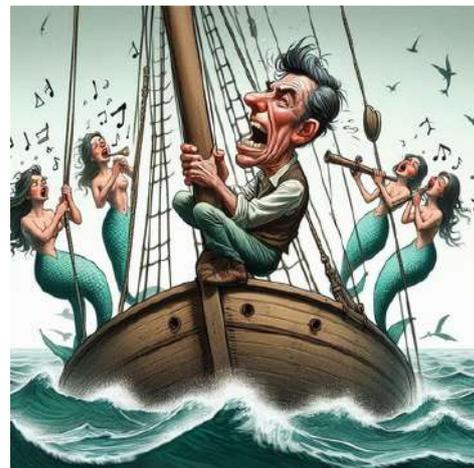
- 34 heures par semaine sur 2 semaines et 37h00 la 3ème semaine, soit 35h00 hebdomadaire en moyenne. Conséquence : **Fini les RTT, les récupérations de samedi et la perte de la ½ journée supplémentaire pour 5 samedi travaillés.**

- **Aucune réversibilité** : Être volontaire vous engage à vie !

Une fois les horaires de l'agence modifiés, le retour en arrière risque d'être impossible. Réfléchissez à long terme ! Si vous n'avez pas de contraintes horaires à ce jour (pas d'enfants à aller chercher, pas d'activité personnelle en dehors du travail sur les horaires d'ouverture, pas de proche à s'occuper etc..) vous en aurez peut-être demain: **Fini l'équilibre vie professionnelle et vie privée !**

CES FUTURES CONTRAINTES PEUVENT VOUS OBLIGER À DÉMISSIONNER. PENSEZ-Y !

- Pour **inciter les DA** au forfait jour à convaincre leurs équipes, **la Direction est prête à leur accorder 42 jours de congés exceptionnels par an pendant la durée de l'expérimentation**. En effet, la semaine de quatre jours pour un forfait jour équivaut à 171 jours de travail par an, contre 213 actuellement (équivalent par construction de l'accord ORTT à 28h00 par semaine pour un salarié à l'horaire collectif).



Toutefois, il est important de noter que la Direction a déjà annoncé qu'après l'expérimentation, fin du forfait jour et retour à l'horaire collectif pour les DA (car le forfait jour deviendrait illégitime du fait des horaires imposés). Ces jours de congés offerts pendant un an et demi ne doivent pas occulter l'atterrissage final du projet.

- Les horaires quotidiens : actuellement vous travaillez 7 h 15 par jour, réfléchissez aux conséquences si ce temps de travail passerait à 8 h 30 par jour (dont 5 heures après la pause midi).

"Vous en êtes peut-être capable aujourd'hui, qu'en sera-t-il demain ?"

La perte du quart d'heure du matin et du soir entraînera irrémédiablement des situations où vous recevrez un sociétaire 5 ou 10 minutes avant la fermeture, vous ne finirez donc pas à l'heure.



- **La gestion de l'absentéisme** : compte tenu du taux d'absentéisme actuel au sein du réseau, et des difficultés à remplacer un salarié absent, la semaine en 4 jours risque d'aggraver la situation.

La CGT s'interroge : un CEA ou un DA d'une agence "hors test" devront-ils finir à 19 h lorsqu'ils vont en remplacement ? Quid des horaires des CEA renforts ?

BEAUCOUP DE QUESTIONS PRATIQUES SANS RÉPONSE ACTUELLEMENT !

- L'ouverture plus tardive va aggraver des problèmes d'insécurité existants pour les salariés. **Arrêtons d'ajouter de l'anxiété aux salariés concernés !**
- Le **choix des uns ne doit pas devenir une contrainte pour les autres** : C'est sans doute un point essentiel pour la CGT. Lorsqu'on décale les horaires des salariés en Front Office, on crée le besoin par ricochet sur le Back Office.

DÉCALER LES HORAIRES AGENCES, C'EST RISQUÉ DE DÉCALER À TERME LES HORAIRES DES FONCTIONS SUPPORT !

Nous tenons à clarifier 2 éléments essentiels, le volontariat sur la semaine en 4 jours et la recherche de volontaires :

1/ Il suffit d'un seul salarié dans l'agence non volontaire pour que l'agence n'expérimente pas la semaine en 4 jours. Ce n'est donc pas une question de majorité, mais **d'unanimité**.

2/ Pour éviter toute pression sur un salarié qui se sentirait seul non volontaire dans son agence, soyons clair : **PERSONNE ne doit se positionner à ce jour puisque le principe même de l'expérimentation n'a pas encore été négocié par les organisations syndicales**.



Nous saluons la Direction pour avoir inutilement lancé les hostilités, ajoutant de l'anxiété à une majorité de salariés juste avant les congés d'été.

La CGT tient à ce que les salariés puissent passer de bonnes vacances, alors partez tranquille. **Nous veillons sur vos intérêts !**

Cessez d'inquiéter nos collègues inutilement ! **Rien ne se passera sans signature d'un accord.**

Pour la CGT, la semaine de 4 jours, c'est 32 heures payées pas 35 ! Nous sommes encore bien loin du compte !

VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE A LA CGT MATMUT POUR DEFENDRE VOS INTERETS

Nous nous engageons au service du collectif.

Nous sommes à votre écoute pour relayer vos voix, vos interrogations, vos revendications et vous assistons individuellement et collectivement avec détermination.

Nous nous battons pour que les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice sociale ne s'arrêtent pas aux portes de l'entreprise.

Comme le disait Sénèque, *"Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles"*.

Votre Délégué Syndical Référent
Ludovic Barroin



Téléphone : 06 64 74 04 22
Email : contact@cgt-matmut.fr
Vous pouvez aussi adhérer en ligne
sur www.cgt-matmut.fr

CGT
M A T M U T